

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. DOSSIERS D'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION



Dans l'idée d'accompagner au mieux la relance économique qui fera suite à cette période difficile et pour éviter les freins éventuels dus à l'instruction de dossier d'urbanisme, les services ont pour mission de traiter l'ensemble des dossiers en cours ou qui seront déposés durant toute la période de confinement. Chaque instructeur référent reste en relation avec l'ensemble des services des communes et traitent ainsi les dossiers d'urbanisme des communes de Colmar agglomération et

des communautés de communes de Munster, de Kaysersberg et du Pays de Brisach.

2. AIDES AUX PARENTS D'ÉLÈVES

La Ville a décidé de reverser aux 1565 familles colmariennes, dont les enfants bénéficient de la cantine, **une aide au pouvoir d'achat de 55 Euros**. Cette aide vise à restituer aux familles la part de la contribution de la Ville à l'association Préalys, délégataire de la restauration scolaire pour la durée de la fermeture des cantines.



3. LE STATIONNEMENT EN SURFACE



La Ville de Colmar prolonge une nouvelle fois la mesure exceptionnelle qui consiste à faciliter le stationnement en surface pour les Colmariens et les personnes devant se rendre en ville. Prévue jusqu'à l'expiration de la période de confinement, **cette mesure de gratuité est pour l'heure prolongée jusqu'au 11 mai. Tous les emplacements de stationnement en surface sont donc gratuits jusqu'à cette date.** Les parkings souterrains restent ouverts aux conditions habituelles.

4. MARCHÉS ALIMENTAIRES ET MARCHÉ COUVERT

La Ville de Colmar interroge une nouvelle fois le Préfet pour **obtenir l'autorisation d'ouvrir les marchés alimentaires et le marché couvert** en prenant bien sûr toutes les dispositions sanitaires de nature à assurer la protection maximale des clients, avec l'aide des commerçants.



5. MÉDIATHÈQUE : NOUVEAUTÉS POUR LES ABONNÉS



Le réseau des bibliothèques de la Ville de Colmar propose à ses abonnés de nouvelles ressources numériques (cours, auto-formation, etc.). L'ensemble des renseignements sont disponibles (24h/24, 7j/7) en se connectant au portail du réseau des bibliothèques avec ses identifiants habituels.